Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_055-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 03 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 février à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; *CORBEL Samuel (suppléant) ;* ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléan*t) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; GOUDALLIER Benoît à KERHERVE Guy ; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE HOUÉROU Annie ; LE LAY Alexandra ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; NAUDIN Christian ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :	**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	57
Procurations	08
Votants	**65**
Absents	23

Date d'envoi de la convocation : mercredi 28 janvier 2026
Secrétaire de séance Elisabeth PUILLANDRE

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_055-DE

Délibération

DEL2026-02-055 **CULTURE : AVENANT À LA CONVENTION CLASSE HORAIRES AMÉNAGÉS THÉÂTRE (CHAT)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DEL2024-04-070 du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 » notamment l'objectif stratégique de « Susciter la rencontre des cultures et des populations » ;

Vu la délibération DEL2023-05-110 du 30 mai 2023 qui détaille le plan d'actions de la stratégie Nouvelles Dynamiques Territoriales, en particulier l'orientation « favoriser le développement de lien social et l'épanouissement » notamment par les axes « animer le territoire et susciter des rencontres » et « favoriser un ancrage, un attachement local » ;

Vu la délibération DEL2024-09-208 du 24 septembre 2024 concernant le projet culturel de territoire ;

Vu la délibération DEL20190511 du Conseil d'Agglomération du 25 juin 2019 sur la politique culturelle de l'agglomération et la mise en place d'une Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) ;

Vu la délibération DEL2022-09-173 du Conseil d'Agglomération du 27 septembre 2022 portant sur le renouvellement de la convention concernant la classe CHAT pour l'année 2022 ;

Vu la délibération DEL2023-09-180 du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2023 portant sur le renouvellement de la convention concernant la classe CHAT pour 2023-2026 ;

Vu ladite convention relative à l'organisation d'une Classe Horaires aménagés théâtre entre la Ville de Saint-Brieuc, Guingamp-Paimpol Agglomération, le Département des Côtes d'Armor et le collège de Belle-Isle-en-Terre (2023-2026) ;

Vu la Circulaire n°2009-140 du 6-10-2009, publiée au BO n°39 du 22 octobre 2009, portant sur les Classes horaires aménagés Théâtre dans les écoles élémentaires et les collèges ;

Vu l'arrêté du 15-6-2012 – J.O. du 3-7-2012 paru au BO n°29 du 19 juillet 2012, fixant le programme d'enseignement de théâtre pour les Classes à Horaires Aménagés Théâtre ;

Considérant le courrier de la Ville de Saint-Brieuc à l'attention du Président de l'Agglomération en date du 10 juillet 2025 portant à la connaissance de celui-ci un besoin de financement complémentaire afin de pouvoir maintenir le dispositif ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est engagée depuis 2019 aux côtés du collège de Belle-Isle-en-Terre pour une Classe à Horaires Aménagés Théâtre, ce partenariat permettant d'ancrer durablement l'enseignement artistique dans le projet de l'établissement ;

Considérant que la Classe à Horaires Aménagés Théâtre, s'adressant aux élèves de 5e, 4e et 3e et intégrant le théâtre au temps scolaire, constitue un levier important pour l'accès à la culture en milieu rural et contribue à développer l'aisance à l'oral, la confiance en soi, la créativité et le travail collectif ;

Considérant qu'en soutenant cette classe, l'Agglomération met en œuvre sa politique culturelle et son ambition de généraliser l'Éducation artistique et culturelle sur son territoire et de favoriser l'émancipation citoyenne ;

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_055-DE

Délibération

Considérant que le dispositif classe horaires aménagés théâtre a démontré sa qualité et ses effets sur les élèves depuis 2019 grâce à des évaluations annuelles ;

Il est proposé, pour la dernière année de la convention en cours (2023-2026), d'augmenter la contribution financière de l'agglomération, et de passer des 9 000 € initialement prévus à 11 500 €. Cette modification par avenant permettra aux partenaires du dispositif de poursuivre leurs actions auprès des élèves du collège jusqu'à la fin de l'année scolaire, sécurisant ainsi la stabilité des enseignements.

Un travail de fond sera mené par l'ensemble des partenaires pour repenser les conditions de renouvellement pour les années à venir.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur l'avenant à la convention Classe Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) à Belle-Isle-en-Terre ;
- Acte pour ce faire le principe du financement accru pour cette dernière année 2025-2026 à hauteur de 11 500 € au lieu des 9 000 € initialement convenus ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

La Secrétaire de séance,
Elisabeth PUILLANDRE